

N°4 - SEPTEMBRE 2025

LETTRE DE MON PAPI

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations

Le dossier de PAPI a été déposé !

Le 15 juillet 2025, le dossier du PAPI de Thau (2026-2031) a été transmis aux services de l'État pour instruction. S'en suivent plusieurs étapes à valider avant sa labellisation définitive, prévue en mars 2026, et la mise en œuvre concrète des actions.

Les grandes étapes de l'instruction



Juillet

1er - 31 septembre

Février

Mars

Dépôt du
dossier



Consultation
publique



Examen en
comission



Labellisation

Le SMBT remercie ses partenaires de la DDTM, de la région Occitanie, du département de l'Hérault ainsi que les EPCI et communes du territoires qui ont permis l'élaboration du programme. Ce dernier peut être téléchargé sur la page du site SMBT dédiée à la consultation du public en cours actuellement :

<https://www.smbt.fr/blog/2025/08/28/consultation-du-public-sur-le-papi-2026-2031/>

La consultation du public

D'une durée d'un mois et nécessairement par voie électronique, la consultation publique est obligatoire et permet de recueillir l'avis du public et ses observations afin que le programme soit au plus proche des préoccupations locales.

Pour garantir une consultation large et pertinente, merci de la relayer via vos canaux de communication !

AVIS ET CONSULTATION DU PUBLIC



Financeurs



Partenaires

